



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1371>

L'étrange non-élection de Marielle de Sarnez à la Présidence

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : samedi 22 juillet 2017

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

En tant qu'ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, je m'étonne des conditions qui ont conduit à la désignation de Marielle de Sarnez à ce poste.

Cette commission qui comporte, outre elle-même, un certain nombre de personnalités telles Yves Jégo, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, ... a, en effet, constaté que Marielle de Sarnez était désignée Présidente sans vote conformément à l'article 39-4 du règlement intérieur. Celui-ci spécifie que « *si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il n'est pas procédé au scrutin* ». Il n'y avait qu'une candidature. Marielle de Sarnez était donc Présidente.

Cette désignation sans vote s'apparente, de fait, à un consensus. On est, dans ce contexte, d'autant plus en droit de s'interroger de l'absence d'opposition que Marielle de Sarnez est connue comme une européiste radicale. Il est alors inattendu que Front national, France insoumise, PC, Les républicains, Nouvelle gauche, n'aient pas voulu marquer leurs différences et leurs identité politique en présentant des candidats, ce qui a été le cas dans d'autres commissions.

La question, en politique, n'est pas de savoir si on gagne ou pas, mais de caractériser publiquement les options en présence. L'opposition doit, en toutes circonstances, utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire connaître ses positions sauf à laisser croire que les divergences sont secondaires. Dans les débats démocratiques, et surtout dans les périodes troublées, incertaines comme celle que nous traversons, les non choix engagent tout autant que les choix.

André Bellon